



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

15 avril 2022

Numéro 215

La xénophobie comme projet politique !

Jamais la xénophobie ne s'était autant exprimée dans plusieurs des discours des candidats et candidates à l'élection présidentielle. Ce racisme cible, presque essentiellement, la présence des étrangers et leur supposée incapacité à s'intégrer. Ce racisme ordinaire, décomplexé s'affiche de plus en plus ouvertement dans une vision passéiste et frelatée de la France. Cette hostilité viscérale aux étrangers instrumentalise la peur irrationnelle et irréfléchie de la différence et traite les individus de manière subjective selon la race à laquelle on les assigne arbitrairement. Les candidats à la fonction électorale suprême n'hésitent plus à utiliser les expressions ignominieuses de « *grand remplacement* » ou « *Français de papier* » démontrant ainsi leurs penchants racistes. Ils invoquent aussi un prétendu et scandaleux lien insécurité-immigration pour dénoncer les « *tenus pour responsables* » de tous les maux de notre société et justifient leur théorie de la préférence nationale. Ils créent ainsi des divisions identitaires dans les rapports sociaux alors que d'autres s'évertuent à imposer une amphigourique « discrimination positive ». **L'un et l'autre s'opposent au principe constitutionnel d'égalité des droits.** Le racisme progresse, aujourd'hui, avec des relais politiques et médiatiques dans un enfermement communautariste de la société. Le séparatisme scolaire financé par la puissance publique en est un exemple institutionnel des plus évidents.

La seule « Journée mondiale de lutte contre le racisme » du 21 mars ne suffit plus à faire barrage au racisme ordinaire. Elle reste, cependant, un symbole mais ne suffit toujours pas à rapprocher durablement les hommes au lieu de les séparer. Le racisme s'affiche de plus en plus ouvertement car la xénophobie est aujourd'hui un projet politique revendiqué plus que jamais et relayé par certains médias. **L'éducation doit encore et encore montrer que les idées racistes sont mortifères, fausses et mauvaises.** Elles sont fausses car la science a démontré qu'il n'existait pas plusieurs races humaines. **Il n'existe qu'une seule espèce humaine.** La race n'existe nullement au sens biologique et naturel que les racistes lui attribuent. Mais elle existe bel et bien socialement, comme régime de pouvoir, comme projet politique. Les idées racistes sont mauvaises car elles entraînent des comportements qui vont de l'insulte au crime. De nombreuses actions et campagnes d'information doivent être organisées notamment dans les écoles. Les DDEN y prennent leur part en initiant depuis cinq ans notre concours « *Se construire Citoyen* », antidote au racisme, pour faire partager aux jeunes générations, par-delà les différences socioculturelles, les valeurs de notre République laïque, démocratique et sociale, véritable socle commun d'un vivre ensemble apaisé, dynamique et harmonieux en proposant aux élèves de construire et développer des projets au service de la liberté, l'égalité et la fraternité.

Eddy Khaldi, 12 avril 2022

Reprise de l'éditorial du 15 mars 2022

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Site internet : www.dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



SOMMAIRE

+ Scolariser tous les enfants présents sur notre territoire, c'est possible !

+ Pour un renouveau du service public d'éducation (Mouvement Ambition Education)

+ Faire découvrir le droit aux enfants et aux jeunes

+ Le Centre Scientifique de l'Education Nationale plaide pour la sieste en maternelle, jusqu'en grande section, et dès la fin du repas

+ Accueil des enfants ukrainiens à l'Ecole

+ Les effectifs à la rentrée 2022 et les prévisions pour les années à venir

+ « Non » à l'extrême droite, pour la justice et l'égalité !

+ Enquête DDEN : Les sanitaires scolaire, une urgence nationale

Scolariser tous les enfants présents sur notre territoire, c'est possible !

Ce document de préconisations issu d'un travail partenarial animé par la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) et l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Education des Villes et des Collectivités Territoriales) présente quelques clefs pour scolariser les enfants en situation de grande précarité

Pourquoi Atout'scol ?

Scolariser un enfant en grande précarité : un parcours d'obstacles pour les familles, une procédure complexe pour les communes. *Atout'scol* est l'outil pour lever les freins.

Vivre en situation de grande précarité, cela peut être :

- Ne pas pouvoir bénéficier de la sécurité nécessaire pour assumer des responsabilités élémentaires et jouir de ses droits fondamentaux.
- Ne pas pouvoir scolariser durablement son enfant dans un même établissement en raison des expulsions.
- Rencontrer des difficultés pour se faire comprendre de ses interlocuteurs en mairie et à l'école quand on ne maîtrise pas la langue française et que l'on n'a soi-même jamais été scolarisé.
- Vivre très loin des établissements scolaires sans les moyens de transports indispensables.
- Ne pas pouvoir assumer le coût matériel de l'école (transport, assurance, fournitures scolaires, cantine...).
- Devoir résoudre les problèmes d'hygiène inhérents au fait de vivre dans des conditions d'habitat indignes.
- Craindre que son enfant soit victime de discriminations en raison de préjugés et de représentations erronées.

Les thèmes abordés

- le droit à l'éducation et le rôle du maire en la matière.
- le caractère accessible et inclusif de l'école avec notamment l'action que peut entreprendre la commune pour aller au-delà de l'obligation d'instruction (restauration scolaire...)
- les différents acteurs impliqués : les médiateurs scolaires, recrutés par l'Éducation nationale ou les collectivités pour assurer le lien entre l'école et les familles...

En savoir plus : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/12/atoutscol_-_scolariser_tous_les_enfants_presents_sur_notre_territoire.pdf





MOUVEMENT AMBITION ÉDUCATION

- Juin 2021 -

POUR UN RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION : associations, mouvements pédagogiques, collectivités, syndicats, parents... Engagé.es et responsables ensemble !

La crise sanitaire met en exergue la capacité des différents acteurs de la communauté éducative à agir conjointement, au-delà des périmètres existants et des champs d'intervention habituels, pour répondre aux besoins sociaux, sanitaires, éducatifs et culturels des enfants et des jeunes. La communauté éducative dans son ensemble a assuré et assure la continuité du service public d'éducation, et attesté de ses capacités à réfléchir ensemble, dans un contexte difficile, à la meilleure collaboration éducative dans l'intérêt des enfants.

Dans un contexte où les phénomènes de repli sur soi et de rejet de l'altérité minent notre avenir commun et menacent la démocratie, dans un environnement où la frange la plus vulnérable des enfants et des adolescents est insuffisamment soutenue par un système éducatif qui ne parvient pas toujours à effacer les inégalités sociales et scolaires, les organisations signataires affirment qu'il n'y a pas de fatalité !

Au contraire, la période à venir doit être le fondement d'une nouvelle façon de concevoir l'action éducative sur notre territoire. C'est en unissant nos compétences, en renforçant des alliances éducatives respectueuses des identités de chacun, que nous pouvons construire un environnement éducatif global au plus près des territoires, unis dans la diversité et la complémentarité de nos métiers et savoirs d'expériences. Situant depuis toujours leurs projets au cœur des enjeux de cohésion sociale et territoriale, de démocratie et d'équité, les signataires agissent pour que l'École, mais plus largement l'ensemble des espaces éducatifs, soient ces terrains fertiles de confiance, de vie collective, de pouvoir d'agir et de penser favorisant, par des pratiques émancipatrices, la construction d'une identité citoyenne. Dans les territoires l'existence de véritables projets éducatifs est un enjeu central car ils favorisent

la cohérence entre les dispositifs existants en appui sur un pilotage au plus près des besoins des populations.

Nous affirmons vouloir agir pour une ambition éducative commune qui a pour centre l'enfant au-delà du seul champ de la scolarité. Car si l'École est un lieu éminemment social de cohésion et de vivre-ensemble qui développe la collaboration et la solidarité, les activités de vacances et les loisirs collectifs participent eux aussi à l'éducation des enfants et des jeunes et à la lutte contre les inégalités. Ensemble, aux côtés des familles, ces différents espaces répondent à des enjeux éducatifs et sociaux communs en promouvant la mixité sociale, en agissant contre les ségrégations territoriales et résidentielles en imaginant des espaces de « faire-ensemble ».

LES DÉFIS SONT NOMBREUX !

> Agir pour que l'École de la République renoue avec ses ambitions fondatrices : passer d'une École centrée sur la fabrique des « meilleurs » à une École qui permette à tous les enfants et à tous les jeunes de se préparer à faire les choix personnels, professionnels et citoyens qui jalonnent toute vie humaine.

> Militer pour un système éducatif gratuit, laïque et inclusif qui lutte contre les inégalités et accueille tous les enfants quels que soient leurs besoins.

> Promouvoir un véritable service public de l'éducation favorisant les coopérations contre les concurrences et faisant barrière à la marchandisation de l'éducation.

> Agir pour que l'École, mais plus largement l'ensemble des espaces éducatifs, permettent aux générations à venir d'être mieux armées pour relever les défis de notre temps : transition

écologique, place du numérique, ...

C'est dans ce but que, nous, acteurs du champ de l'éducation, lançons cet appel à mobilisation.

Il y a urgence à faire entendre notre voix et celles des citoyens en mobilisant le plus grand nombre pour soutenir l'émergence d'une véritable politique éducative qui prennent en compte les défis d'aujourd'hui. Il y a donc urgence à ce que l'Éducation revienne dans le débat public, à l'échelle de tous les territoires.

Rejoindre cet appel, c'est soutenir une conception de l'action éducative fondée sur le principe de la confiance en l'autre et dans les cadres collectifs. C'est cette confiance, posée comme principe de base, qui permet à chacun, jeune ou adulte, d'oser, d'entreprendre, d'expérimenter, de se risquer dans des situations nouvelles car c'est dans les pratiques du quotidien, dans des situations d'apprentissage ou de prise de responsabilité, que s'expérimente l'exercice collectif d'une citoyenneté active.

Rejoindre cet appel, c'est réaffirmer avec force deux convictions essentielles pour une pleine égalité de droits au service de la réussite de toute entreprise d'éducation : tous les êtres humains sont capables et éducatifs et l'École doit permettre aux enfants et aux jeunes d'exprimer et de développer toutes leurs potentialités humaines.

Rejoindre cet appel c'est prendre l'engagement de participer demain à la mise en œuvre de débats citoyens, de forums locaux, au plus près des territoires pour ouvrir des espaces de dialogues, des espaces de concertations pour construire un renouveau du service public d'Éducation !

Alors, associations, mouvements pédagogiques, collectivités, syndicats, parents... Engagé.es et responsables ensemble !

PREMIERS SIGNATAIRES

ASSOCIATIONS FAMILIALES LAÏQUES (CNAFAL) ■ ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS ET CADRE DE L'ÉDUCATION DES VILLES ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (ANDEV) ■ ATO QUART MONDE ■ CAHIERS PÉDAGOGIQUES ■ COLLECTIF CAPE ■ CEMÉA ■ FÉDÉRATION DES DDEN ■ FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES ■ LES FRANÇAIS ■ JEUNESSE AU PLEIN AIR ■ LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ■ OBSERVATOIRE DES RYTHMES ET DES TEMPS DES ENFANTS ET DES JEUNES (ORTEJ) ■ FÉDÉRATION DES PEP ■ RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES ÉDUCATIVES (RFVE) ■ SGEN-CFDT ■ SE-UNSA ■ SNUIPP- FSU



Faire découvrir le Droit aux enfants et aux jeunes

Le **Défenseur des droits** met à disposition de tout professionnel de l'éducation, la plateforme de ressources pédagogiques, **Educadroit.fr**, qui vise à favoriser la compréhension des grandes règles de droit nécessaires au fonctionnement de notre société dans un langage non académique.

Concrètement, *Educadroit* s'articule autour de onze points clés (Le Droit, c'est quoi ? Qui crée le droit ? Tous égaux devant la loi ? Moins de 18 ans, quels droits ? etc.).

Le site **Educadroit.fr** propose :

- **Un parcours pédagogique pour les 6-11 ans**, composé de 11 vidéos d'1'30, suivies de quizz en ligne.
- **Un parcours pédagogique pour les 12 ans et +**, composé de l'exposition « **Dessine-moi le Droit** », disponible sur simple demande en envoyant un mail à educadroit@defenseurdesdroits.fr. Chaque panneau s'accompagne d'un **livret pédagogique** qui propose des questions/réponses sur les caricatures qui y sont présentées.
- **Un manuel d'activités pédagogiques**, téléchargeable dans son intégralité ou par chapitre. Chaque chapitre porte sur une thématique, et se compose d'une fiche thématique à l'attention de tout éducateur (parent, enseignant, etc.) qui souhaite échanger avec les enfants et les jeunes sur le thème en question, et d'une fiche pédagogique qui propose des activités pour les 6-11 ans et les 12 ans et plus : quiz, mots croisés, création de supports, débat, etc.
- **Un centre de ressources** recensant plus de deux cents outils pédagogiques sur ces thématiques : vidéos, jeux, bandes-dessinées, fiches d'activité, etc. sont à votre disposition ;
- **Un répertoire d'intervenants** permettant à toute personne de solliciter l'intervention d'un professionnel du droit ou de l'accès au(x) droit(s) ;
- **Des vidéos** qui donnent des techniques d'animation pour intervenir auprès d'un public jeune : <https://educadroit.fr/se-former-en-ligne>

Tout est absolument gratuit et téléchargeable sur le site.

Contacts : educadroit@defenseurdesdroits.fr / hauts-de-france@defenseurdesdroits.fr

Vous trouverez également ici les tableaux de correspondance entre les programmes de l'Enseignement Moral et Civique et de l'Éducation aux Médias et à l'Information et les ressources *Educadroit*, réalisé avec le Ministère de l'Éducation Nationale (Bureau de l'égalité et de la lutte contre les discriminations—(DGESCO) :

https://educadroit.fr/sites/default/files/Correspondance-EMC-Educadroit_juin-2020_Livret.pdf



*« La guerre,
c'est la guerre
des Hommes,*

*La paix,
c'est la guerre
des idées. »*

Victor HUGO

AESH : Les raisons d'une "insatisfaction globale"

Une intersyndicale CGT, FSU, SNALC, SNCL, SUD (y compris enseignement agricole) a appelé les AESH à la grève le 5 avril. Conditions de travail indignes et dégradation depuis qu'ont été mis en place les PIAL : "il suffit de prévenir l'AESH 'en amont' - soit du jour au lendemain, pour qu'il soit déplacé sans aucune considération pour ses obligations personnelles, ses possibilités de transport ou un éventuel 2ème emploi." L'intersyndicale dénonce "le saupoudrage de l'accompagnement des élèves (en situation de handicap)".

Impossible d'avoir une vision d'ensemble puisque le ministère n'a pas établi de bilan de la mise en place des "pôles inclusifs d'accompagnement localisé" et que les situations sont très différentes d'un département à l'autre. Avec les PIAL, un AESH qui était sur une école ou un collège est maintenant sur un collège et toutes les écoles correspondantes. Il change tout le temps et suit en moyenne quatre, voire cinq enfants en situation de handicap au lieu de deux précédemment. Au lieu de consacrer 12 à 15 h à chacun d'entre eux, c'est souvent moins de huit heures.

Les causes de ces dysfonctionnements : l'augmentation exponentielle du nombre d'enfants bénéficiant d'un aménagement de leur scolarité. Toutefois, l'extension du champ du handicap procède aussi d'un simple rattrapage. L'absence de corrélation entre les MDPH (maison départementale des personnes handicapées) qui prescrivent et l'Éducation nationale qui doit mettre les moyens est flagrante. Et aucun bilan du fonctionnement des MDPH n'a été dressé, et si on assiste à une certaine harmonisation des pratiques entre départements, on est encore loin d'un mode de fonctionnement commun.

Tout n'est pas négatif : on connaît mieux les élèves, on intervient plus rapidement en cas de difficulté mais à quel prix. Un surcroît de travail de 4 ou 6h par semaine qui suscite une insatisfaction globale



Le Centre Scientifique de l'Éducation Nationale plaide pour la sieste en maternelle, jusqu'en grande section, et dès la fin du repas

Le CSEN vient de publier ses "propositions de recommandations pour les écoles maternelles" en ce qui concerne le sommeil. Le **Conseil scientifique de l'Éducation nationale** souligne que "les enfants de 3 à 5 ans peuvent tous avoir besoin d'une sieste", "en tout début d'après-midi sans délai après le déjeuner", "pas nécessairement" dans l'obscurité mais dans le calme, que celle-ci "doit se dérouler sur un cycle complet de 90 minutes" et ne pas être interrompue "de manière brutale". Il plaide pour la mise en place de formations qui réunissent la direction d'école et les enseignants, les ATSEM et animateurs.

Pour leur part mais d'après le CSEN, les écoles constatent que "les enfants ont besoin de sommeil diurne", que ce besoin "se manifeste dès la fin du repas", "dès 12h30", qu'il "évolue de 3 à 5 ans mais est essentiel en petite section" et "au moins" durant "les trois premiers mois de la moyenne section", mais que "certains enfants de 4 et 5 ans, en nombre de plus en plus décroissant, manifestent encore ce besoin". Elles constatent aussi que "la sieste collective peut être source de stress pour certains enfants de 3 ans en début d'année scolaire".

Les pratiques varient selon les écoles, mais peuvent aller à contrario des acquis scientifiques

Il constate que si "certaines écoles ont la possibilité d'offrir une sieste à tous les enfants âgés de 3 à 6 ans", d'autres "suppriment les siestes avant leur arrêt spontané" pour les enfants de moyenne section tandis que l'autres "ont mis en place des siestes obligatoires auxquelles tous les enfants doivent participer, quels que soient leurs besoins individuels en matière de sommeil".

Il souligne que "le sommeil permet de transformer un souvenir labile en un souvenir stable", qu'il "participe aussi à l'effacement des informations les moins pertinentes : La sieste n'est donc pas du temps pris sur les apprentissages, c'est un temps nécessaire pour consolider ce qui a été appris."

Il souligne encore que, "tout comme le sommeil nocturne, le sommeil diurne a diminué au cours des 10 dernières années en France. Alors que 95% des enfants de 2 ans en France faisaient la sieste en 2010, ils ne seraient plus que 86% aujourd'hui."

Accueil des enfants ukrainiens à l'école

Au vu de l'arrivée d'enfants ukrainiens accueillis sur sa communes, la mairie de Créteil a mis à disposition un livret de communication français ukrainien, qui peut vous être utile.

Laura **Hannagan** (Orthophoniste à Eymoutiers en Haute-Vienne) à l'origine de ce livret, donne son accord pour une large diffusion afin de faciliter notamment l'échange entre les élèves.

Voici le lien vous permettant d'y accéder et au besoin de l'imprimer :

<https://docs.google.com/.../10kMEnR37lxtNDNvumY5.../edit...>

Le livret contient plusieurs catégories :

Formules de politesse ; Communication quotidienne ; Envies et besoins ; Santé ; Émotions ; Alimentation ; Vêtements et accessoires.

Vous trouverez sur chaque pictogramme : le français latin et sa traduction phonétique en cyrillique pour que les ukrainophones puissent le prononcer, ainsi que l'ukrainien cyrillique et sa traduction phonétique en latin pour que les francophones puissent le prononcer.

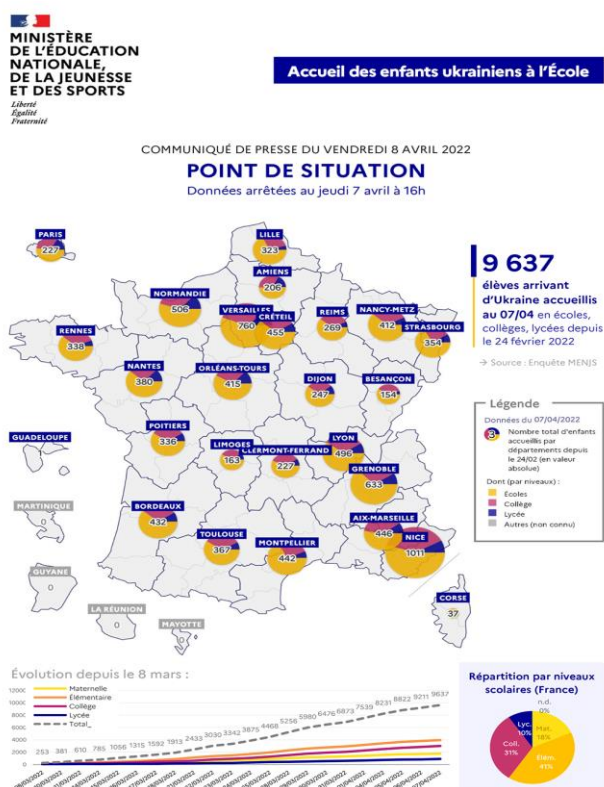
Ukraine : Bientôt 10 000 élèves répartis dans les établissements français (ministère)

Les élèves ukrainiens sont toujours majoritairement accueillis dans le 1er degré : 41 % à l'école élémentaire

et 18 % en maternelle, pour 31 % au collège et 10 % dans les lycées.

Tous les enfants et adolescents ukrainiens âgés de 3 à 18 ans peuvent être inscrits dans les écoles et établissements de l'académie s'ils résident à **Paris**. La plupart d'entre eux étant non-francophones, ils seront accueillis à partir de 6-7 ans dans un dispositif appelé **UPE2A** pour apprendre à parler, lire et écrire le français et pour commencer à étudier les autres matières dans cette langue de scolarisation. Au bout de quelques mois, une fois accomplis les progrès attendus, ils pourront poursuivre leurs études dans une classe ordinaire.

Une **UPE2A « témoin »** : Aux familles ayant des enfants de 6 à 10 ans qui sont inquiets à l'idée de rejoindre une école française, l'académie offre la possibilité de passer une partie de matinée dans une école du 12ème arrondissement où est implantée l'une des nombreuses UPE2A de Paris : **l'école élémentaire située au 8 avenue Lamoricière** (métro ligne 1 ou tramway 3b / arrêt : Porte de Vincennes). Il vous faut pour cela prendre rendez-vous (de 9h00 à 11h30 ou de 13h30 à 16h30), soit auprès des bureaux de l'inspection 12B Nation, si vous parlez le français (01 44 62 41 06), ou directement auprès de l'école, si vous n'êtes pas francophone (01 46 28 24 15).



Les effectifs à la rentrée 2022 et les prévisions pour les années à venir

"À la rentrée 2022, les effectifs des écoles publiques et privées (France métropolitaine et DROM) diminueraient de 76 600 élèves" tandis que dans le second degré les effectifs "devraient globalement rester stables en 2022 et 2023" calcule la DEPP. Le service statistique de l'Education nationale publie deux notes d'information sur les prévisions d'effectifs.

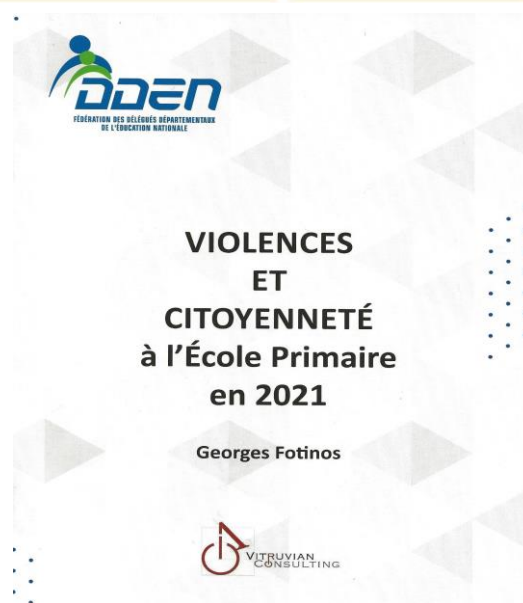
Ecole maternelle : "Après une baisse de 35 000 élèves à la rentrée 2021 (- 1,5 %), les effectifs en préélémentaire diminueraient de nouveau aux quatre prochaines rentrées scolaires" avant de "repartir à la hausse à compter de la rentrée 2026 (+ 7 100 élèves)". Ces évolutions sont dues à la démographie, mais également aux modifications de la législation. La DEPP attend ainsi "une diminution de l'effectif d'élèves actuellement scolarisés à domicile". En ce qui concerne les 3 ans (dont la scolarisation est à présent obligatoire, ndlr), leur taux de scolarisation a augmenté à la rentrée 2021, passant de 96,6 à 96,8 % et l'augmentation devrait se poursuivre à raison de 0,1 point au cours des quatre années suivantes "jusqu'à atteindre 97,2 % à la rentrée 2026" (en métropole et dans les DROM, sans précisions sur la scolarisation à Mayotte et en Guyane, ndlr). Le taux de scolarisation à 4 ans est de 99,2 %, il devrait atteindre 100 % en 2025.

En ce qui concerne les 2 ans, "le taux de scolarisation observé à la rentrée 2021 est en hausse (9,8 %, soit + 0,4 point par rapport à 2020)", mais la démographie permet de prévoir une diminution de leur nombre à la rentrée 2022.

Ecole élémentaire. "Les effectifs en élémentaire diminuent de plus en plus fortement à chaque rentrée depuis 2017. Le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau diminuerait de 49 700 élèves à la rentrée 2022 (- 1,2 %) puis de 62 800 élèves à la rentrée 2023 (- 1,5 %)." La DEPP prévoit que 59 900 élèves en situation de handicap seront scolarisés dans un établissement du premier degré à la rentrée 2026.

Privé 1er degré. "Les effectifs du secteur privé (sous et hors contrat), stables à la rentrée 2021, diminueraient à partir de la rentrée 2022 (- 4 200 élèves en 2022 puis - 6 400 en 2023)."

<https://www.education.gouv.fr/previsions-d-effectifs-d-élèves-du-premier-degré-la-baisse-des-effectifs-devrait-se-poursuivre-jusqu-340739>



Albert
Camus

« Nos différences devraient nous aider au lieu de nous opposer. Pour ma part, là comme partout, je ne crois qu'aux différences, non à l'uniformité. Et d'abord, parce que les premières sont les racines sans lesquelles l'arbre de liberté, la sève de la création et de la civilisation, se dessèchent. »



culturesco.com

Appel unitaire signé par la Fédération DDEN avec son accord à la JPA **« Non » à l'extrême droite, pour la justice et l'égalité !**

L'extrême droite est à nouveau présente au second tour de l'élection présidentielle, forte d'un niveau de voix jamais atteint. Nous refusons de la voir accéder au pouvoir.

Les causes en sont diverses et anciennes, elles ont été analysées et sont connues. Les responsabilités sont à chercher du côté des politiques ultralibérales menées depuis des années qui ont exacerbé les injustices et les inégalités sociales, enfoncé des territoires et des populations dans la précarité et le désarroi. Nos organisations les ont combattues, comme elles ont dénoncé les attaques portées contre les libertés. Elles les dénonceront encore demain, sans désespérer face à l'adversité.

L'urgence, aujourd'hui, c'est d'affirmer collectivement la force des idées et des valeurs qui nous rassemblent. Elles sont constitutives de la démocratie et totalement incompatibles avec la haine, la xénophobie, la démagogie nationaliste et la mise en opposition de tous contre tous que portent les mouvements d'extrême droite.

En rejetant Marine Le Pen, il s'agit d'empêcher l'avènement d'un projet de société destructeur de l'État de droit, de la république démocratique sociale et solidaire que nous défendons chaque jour. Il s'agit de dénoncer son programme trompeur qui frapperait durement les plus faibles, les plus démunis, les femmes, les personnes LGBTI ou étrangères.

Ensemble, nous voulons réaffirmer que la devise « *Liberté, Egalité, Fraternité* » doit, plus que jamais, rester à l'ordre du jour, pour toutes et tous, sans exclusive ni distinction. Dans la diversité de nos approches et formes d'actions, nous voulons construire un destin commun de justice sociale et environnementale autour de l'égalité des droits, par le débat démocratique, un dialogue social et civil renforcé, un État de droit qui garantisse pleinement nos libertés, une République laïque et solidaire, protectrice de l'arbitraire, riche de services publics confortés, reconnus, bénéficiant des moyens de leur pleine efficacité.

Cette ambition commune serait gravement mise en cause avec l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite.

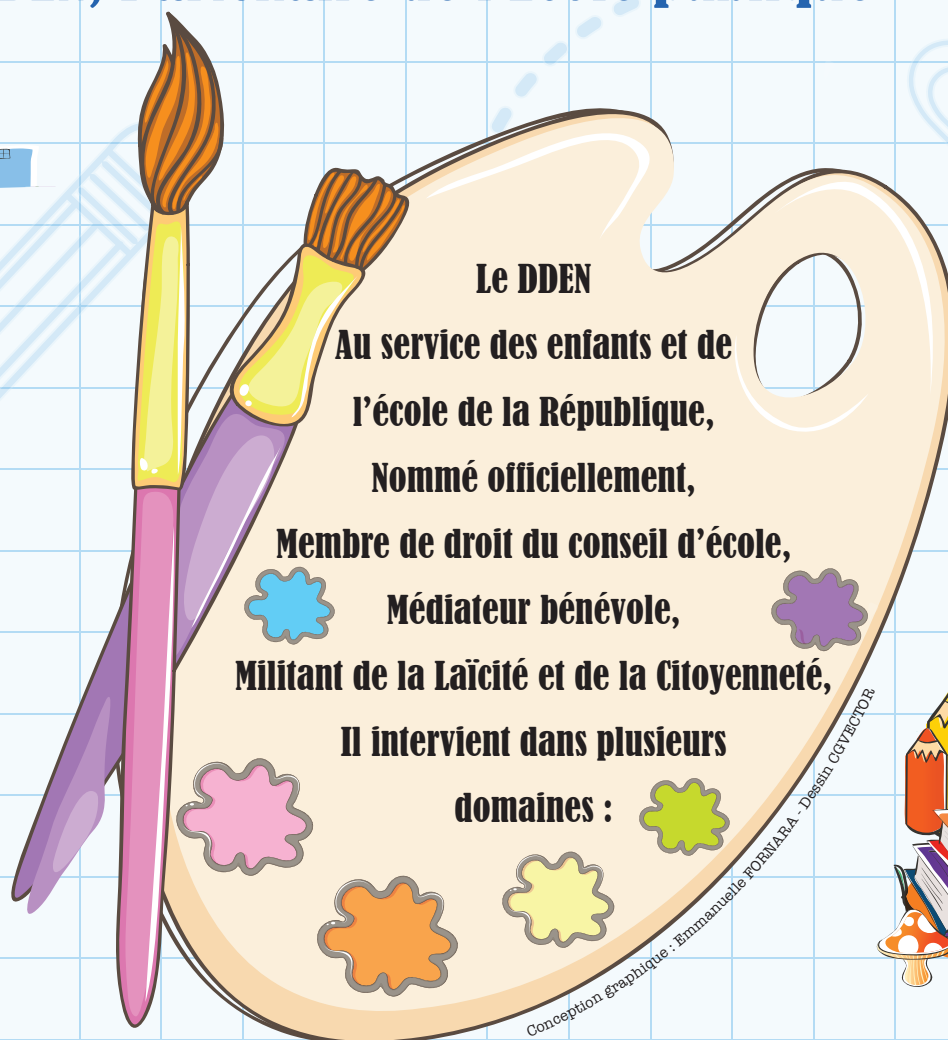
C'est pourquoi, ensemble, nous invitons chacune et chacun à participer à de larges rassemblements populaires dans toutes les communes de France et à Paris, le samedi 16 avril 2022 autour d'un même appel : « contre l'extrême droite et ses idées, pas de Marine Le Pen à l'Elysée »

La Fédération des DDEN est signataire dans le cadre de la Jeunesse au Plein Air

La CGT, la FSU, l'UNSA, Solidaires, la Confédération paysanne, le Saf, l'USM, le Syndicat de la Magistrature, le FAGE, l'UNEF, le Front social étudiant, la Jeune Garde, le FNE, Greenpeace, les Amis de la terre, Oxfam, SOS Racisme, le MRAP, l'UEJF, la Libre pensée, les CSP Paris et 93, la FTCCR, le Crid, l'UJFP, la Fasti, la Cimade, la Ligue de l'enseignement, le Cnajep, APF, l'Uniopss, Emmaus, ActionAid, le Collectif Ukraine, Attac, La JPA (**dont DDEN...**), Copernic, l'Appel des appels, la CNT, la Marche des Solidarités, 350.Org, le DAL, le CNDF, le Cadac, le Planning familial, le Réseau féministe « rupture », Femmes égalité.



DDEN, Partenaire de l'Ecole publique



Conception graphique : Emmanuelle FORMARA - Dessin COTECTOR

SECURITE dans l'école et autour de l'école



TRANSPORTS



RESTAURATION



SANTE ET HYGIENE



BATIMENTS ET MOBILIERS



ACTIVITES PERISCOLAIRES



Une École, un DDEN
Délégué Départemental
de l'Éducation Nationale



DDEN
DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement public
Association nationale de Jeunesse et d'Éducation populaire - Association ambassadrice de la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale



Enquête DDEN : Les sanitaires scolaires une URGENCE nationale !

Cliquer sur le bandeau pour accéder à l'enquête ... Merci

Participez à l'enquête fédérale Les sanitaires scolaires

*« Si nous savons
comprendre avant
de condamner,
nous serons sur la
voie de
l'humanisation
des relations
humaines. »*

Edgar MORIN

À leur entrée dans la vie collective, l'école se doit d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et de bien-être.

Concernant les sanitaires scolaires, la pandémie a révélé de grandes disparités suivant les établissements, la vétusté de certains matériels ou leur absence, bien des manques au niveau des points d'eau chaude et froide, ainsi que des troubles engendrés par la crainte de leur utilisation par les enfants, signalés par les parents ou des médecins.

Les DDEN soucieux de la santé et du bien-être des enfants, l'école étant le lieu où, devenus élèves, ils vont parfaire leur éducation et construire leurs apprentissages, souhaitent par cette enquête nationale faire un état des lieux, relever tout ce qui peut nuire à la santé et la sécurité des enfants, dont le résultat sera communiqué aux pouvoirs publics, dans le but d'améliorer la situation.

Le Conseil fédéral a acté le principe de cette enquête conduite dans les écoles par les DDEN en concertation avec la directrice ou le directeur. Cette enquête permettra de dresser un état des lieux et formuler des propositions pour la rentrée de septembre 2022.



Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

**Mise en page
rédactionnelle :**
Bernard RACANIERE

L'enquête se déroulera

entre le mardi 29 mars et le vendredi 24 juin 2022

Pour répondre à l'enquête sur les sanitaires scolaires, vous pouvez aussi cliquer en ligne sur l'adresse suivante :

<https://tinyurl.com/SANITAIRES-DDEN>

La Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale remercie les DDEN, pour une participation la plus large possible.

**« L'enquête peut être remplie par le DDEN ou par le directeur
ou la directrice si nécessaire.**

Dans ce cas, le préciser à la saisie en ligne ».